

AR Prefecture

046-214602963-20250321-2025_05-BF
 Reçu le 24/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 21 MARS 2025**

Convocation le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était excusé : Monsieur Benoît LAFARGUE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

**COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET
 COMMUNAL PRINCIPAL**

Monsieur Jean-Bernard BENAC, 1er adjoint au maire, présente le compte financier unique 2024 de la commune. Il se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (N-1)	0.00	522 398.02	0.00	120 494.90	0.00	642 892.92
Réalisation de l'exercice	358 407.97	411 085.60	114 090.66	80 241.05	472 498.63	491 326.65
Totaux	358 407.97	933 483.62	114 090.66	200 735.95	472 498.63	1 134 219.57
<i>Résultat de clôture</i>		575 075.65		86 645.29		661 720.94
Restes à réaliser (N+1)			113 000.00	17 893.70	113 000.00	17 893.70
Résultat cumulé	358 407.97	933 483.62	227 090.66	218 629.66	585 498.63	1 152 113.27
RÉSULTAT DÉFINITIF		575 075.65	8 461.01			566 614.64

Le conseil municipal,
 Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2024
 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
 Considérant les éléments suivants :

AR Prefecture

046-214602963-20250321-2025_05-BF
Reçu le 24/03/2025

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 522 398.02€
Résultat d'investissement antérieur reporté + 120 494.90€

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice - 33 849.61€
Solde d'exécution antérieur + 120 494.90€
Solde d'exécution cumulé + 86 645.29€

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2024

Dépenses d'investissement - 113 000.00€
Recette d'investissement + 17 893.70€
- 95 106.30€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice + 52 677.63€
Résultat antérieur + 522 398.02€
Total à affecter + 575 075.65€

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section
d'investissement (compte 1068) - 8 461.01€
2/Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 0,00€
3/Reste sur excédent de fonctionnement à reporter R002 + 566 614.64€

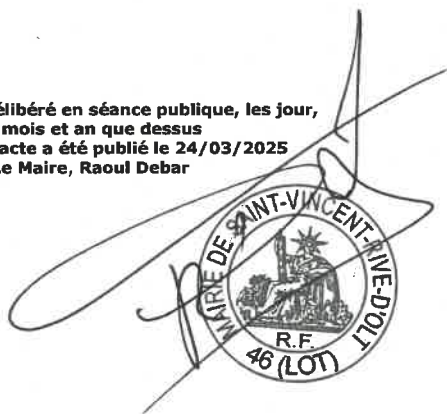
Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte financier unique sur budget communal principal 2024.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 24/03/2025
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 21 mars 2025
Le Maire, Raoul Debar

